

CHARTRE INTERNET

HEURES D'ACCES

- L'accès à Internet peut se faire à tout moment, pendant les heures d'ouverture, dans les différentes bibliothèques municipales, sauf lorsque les postes sont utilisés pour des animations spécifiques.

CONDITIONS D'ACCES

- Le service Internet est soumis à l'observation stricte des règles listées dans cette charte, et la consultation peut être interrompue à tout moment par le personnel en cas de manquement à ces règles, de façon temporaire ou définitive.
- Le temps de consultation est de **deux heures** par jour à la médiathèque et d'une heure par semaine dans les bibliothèques annexes. **Il peut être réduit à une heure en cas d'affluence. La priorité est donnée aux usages documentaires.**
- L'accès aux postes informatiques est limité à 2 personnes par poste.
- Les mineurs peuvent accéder à ce service dans les mêmes conditions que les adultes, sous la responsabilité exclusive des parents ou représentants légaux. En aucun cas, le personnel ne pourra être tenu pour responsable des consultations effectuées.

UTILISATION D'INTERNET

- Le personnel des bibliothèques n'est pas responsable du contenu des pages visitées, ni de l'usage qui pourrait en être fait. Il est toutefois tenu d'en assurer la traçabilité.
- L'utilisation des clés usb est permise, sauf en cas de problème viral constaté.

USAGES INTERDITS

- Les achats en ligne.
- La consultation de sites illicites : tout site portant atteinte à l'intégrité et la dignité de la personne ou incitant à la violence, à la haine raciale, à la pornographie ou à l'usage de stupéfiants (Articles 227-23/24 du Code pénal).
- L'appropriation de ressources protégées par les droits d'auteurs : vous ne pouvez pas copier une image d'Internet, un extrait de texte ou musical sans accord préalable de l'auteur. Le personnel des bibliothèques ne pourrait en aucun cas être tenu responsable d'une appropriation illicite de données issues d'Internet.
- L'installation ou l'exécution de programmes ou logiciels, libres ou non, sur les postes des bibliothèques.
- Il est formellement interdit d'utiliser ou de divulguer l'adresse e-mail d'autrui.

RESPECT DU MATERIEL

- Vous ne devez en aucun cas modifier la configuration des postes mis à votre disposition.
- Vous êtes tenus de respecter le matériel mis à votre disposition.